

SEANCE DU 04 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPIZET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2022

Présents : AUDONNET Sylvie, BECKER Pascal, BURBAUD Didier, DUMAINE Christelle, LACROIX Elisabeth, MENETRIER Alexandre, PINARD Marie-Jeanne, ROUSSET Christian, SAVY Stéphane, SOUPIZET Daniel, WAPELHORST Claudine.

Absent : /

Madame LACROIX Elisabeth a été nommée secrétaire.

2022-02-01 VOTE DES COMPTES DE GESTION (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Le Conseil Municipal, pour chaque budget (*Commune et Assainissement*),

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes ; les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2021 au 31/12/2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2021-02-02 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Après délibération et pour chaque budget (Commune et Assainissement), à la majorité des membres présents (1 abstention), le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Marie-Jeanne PINARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. SOUPIZET Daniel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de présentation faite du compte administratif
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs.

2021-02-03 BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. SOUPIZET Daniel, Maire, après avoir entendu et

approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 283 994.32 €, décide, après délibération, d'affecter ce résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement N-1	210 604.70 €
Résultat de l'exercice	73 389.62 €
Résultat à affecter :	283 994.32 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
DO01 - Besoin de financement	
RO01 - Excédent de financement	14 896.04 €
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1	
Besoin de financement	- 29 607.73 €
Excédent de financement	
BESOIN DE FINANCEMENT	- 14 711.69 €
DECISION D'AFFECTION	
R1068 - Affectation en réserves	14 711.69 €
RO02 - Report de fonctionnement	269 282.63 €

2021-02-04 BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. SOUPIZET Daniel, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 5 239.89 €, décide, après délibération, d'affecter ce résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement N-1	10 156.99 €
Résultat de l'exercice	- 4 917.10 €
Résultat à affecter :	5 239.89 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
DO01 - Besoin de financement	
RO01 - Excédent de financement	162 855.50 €
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
BESOIN DE FINANCEMENT	
DECISION D'AFFECTION	
R1068 - Affectation en réserves	
RO02 - Report de fonctionnement	5 239.89 €

REFLEXION POUR LE BUDGET 2022

Le conseil municipal liste les projets envisagés :

- Travaux d'aménagement des abords
- Local technique
- Local Chasse
- Travaux Logement des écoles
- Changement du défibrillateur
- Emploi des jeunes en été
- Restaurant Les Tilleuls (Projet à bien définir)
- Ajout d'un étage au columbarium et Jardin du souvenir

Les dépenses déjà engagées doivent être précisément chiffrées et des devis doivent être demandés pour les autres.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2022

Le Maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Il informe que la commission de contrôle des listes électorales va se réunir comme il se doit pour entériner les différentes inscriptions et radiations puis que les nouvelles cartes seront envoyées à chaque électeur.

Il invite le conseil municipal à établir les bureaux de vote (président, assesseurs et secrétaire) et les permanences.

2021-02-05 CREATION D'UNE COMMISSION CIMETIERE

Le maire informe les conseillers que l'intégralité des informations que l'on possède du cimetière est maintenant saisie sur le logiciel spécifique (Concessions, défunts connus, emplacements...).

La procédure de reprise des tombes abandonnées pourrait être lancée mais il faut avant tout mettre en place un règlement pour le cimetière.

« La vie des cimetières est en constante évolution ! Les changements dans les pratiques funéraires sont accompagnés par les règlements intérieurs, qui reflètent les textes de loi et y ajoutent certaines dispositions propres aux communes. Appliqué par arrêté municipal, le **règlement intérieur d'un cimetière communal** doit contenir un certain nombre d'éléments pour garantir l'essentiel : la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique des lieux de sépulture. »

Une commission doit être créée pour élaborer un projet de règlement.

Pour l'aider dans sa tâche, un modèle a été cherché et les règlements des communes voisines ont d'ors et déjà été demandés.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal crée une commission « cimetière ».

Les élus membres sont DUMAINE Christelle, WAPELHORST Claudine, PINARD Marie-Jeanne, SOUPIZET Daniel, ROUSSET Christian et BURBAUD Didier.

2021-02-06 AMENAGEMENT DES ABORDS TRANCHE 2 - Lot 3 – Avenant n°1

Le Maire informe le conseil municipal que, suite à la démolition du petit bâtiment, la face, auparavant intérieure, du mur est maintenant visible, puisque devenue extérieure. La préservation de ce mur est nécessaire dans le cadre du projet global.

Un devis complémentaire a par conséquent été demandé à l'entreprise Dumasdelage pour le piquage de l'ancien crépi et la réalisation d'un enduit à pierre vue. Celui-ci s'élève à 1 440 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la modification des travaux d'aménagement des abords et par conséquent l'avenant n°1 au marché du lot 3 – Maçonnerie modifiant le montant comme suit.

Montant du marché initial :	24 151.00 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	1 200.00 € HT
Nouveau montant du marché :	25 351.00 € HT

Il charge le maire ou l'une de ses adjointes de signer tous les documents relatifs au projet ainsi présenté.

MAISON DU PATRIMOINE : Exposition, Tenue de la maison, Emploi des jeunes

Expositions :

La maison du patrimoine accueillera l'exposition sur les Justes de Charente du 02 au 29 juillet 2022.

Le choix d'une autre exposition est en cours.

Emploi des jeunes cet été :

En 2021, 5 jeunes ont été accueillis pour un nombre d'heures réalisées de 120h pour la maison du patrimoine et 80h pour les services techniques.

Le cout total pour la commune a été de 3180.50 € charges comprises.

Le bilan est positif aussi bien pour les jeunes que pour la commune.

Le conseil municipal souhaite reconduire cette opération en 2022 et lancerait l'appel à candidature mi-avril.

Projets futurs :

M. Forest est venu exposer son projet d'exposition de photographies.

D'autres idées ont également été évoquées (concours photos...).

Une réunion va être organisée pour organiser les permanences, prévoir les expositions et échanger sur des idées nouvelles.

ECOLE : EVOLUTION de l'organisation

Le Maire fait un compte-rendu des différents échanges qu'il a eu avec les membres du SIVOS d'une part et l'inspecteur d'académie M. PRINSAUD et le DASEN d'autre part.

Il est convenu de continuer à avancer sur les différentes possibilités pour la commune (projets, coûts, transports scolaires...) et qu'une délibération retranscrivant la décision du conseil municipal soit prise d'ici le mois de juin 2022.

2021-02-07 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire expose aux conseillers qu'afin de pouvoir procéder à l'élaboration du budget 2021, il est nécessaire de fixer les montants des subventions aux associations et organismes.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal fixe les subventions 2021 comme suit :

Associations Communales	Montants 2021	Propositions 2022
Comité des fêtes	1200	1200
Société de chasse	250	250
ESL Section Football	250	250
ESL Section Gym Volontaire	150	150
ACPG-CATP	125	125
Lesterps Patrimoine	150	150
Assoc. Entraide contre la leucémie	100	150
S-TOTAUX Ass. Communales	2 225 €	2 275 €

Associations ou organismes non-communales	Montants 2021	Propositions 2022
Don du sang	100	100
La Prévention routière	50	50
CAUE	50	50
AGEF TEMPO	150	150
La Grande Famille Confolentaise	150	150
Comité de La Croix Rouge	50	50
Centre social du Confolentais <i>Participation facturée en fonction des familles utilisatrices</i>	0	250
Assoc. Nature et accueil	100	100
La Gaule Confolentaise	30	30
Banque alimentaire	30	50
ADMR	60	60
Tour de Charente limousine	0	0
Divers	350	100
Sous-TOTAUX Ass. Non- Communales	870 €	890 €
TOTAUX	3 095 €	3 165 €

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

2021-02-08 CHEMINS RURAUX

Le Maire informe les conseillers municipaux que plusieurs demandes d'acquisition de chemin sont arrivées à la mairie :

- Chemin Joumard/la Flotte passant au Conté
- Chemin Haut Vérina

Le maire souhaiterait l'avis du conseil municipal sur les ventes de chemins ruraux de manière générale.

Il est proposé de faire une étude globale de tous les chemins ruraux notamment sur leur état d'entretien, leur utilisation, leur intérêt patrimonial, naturel et/ou agricole. Ce thème est très sensible mais il doit être traité de manière sérieuse et juste.

Après délibération, le conseil municipal décide de mettre en place un diagnostic des chemins ruraux. Un contact sera pris auprès d'un étudiant en BTSA Développement, Animation des territoires ruraux qui cherche un stage en milieu rural (12 semaines en 2 ans)

Le conseil municipal décide de plus de sursoir aux demandes d'acquisition de chemins ruraux pendant cette étude ; soit pour un an renouvelable.

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2021-02-09 TRAVAUX SUR LES BATIMENTS - *Changement de deux chauffe-eaux*

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le chauffe-eau de la grande salle a, pour le moment, une petite fuite mais qu'il est nécessaire qu'il soit remplacé assez rapidement avant de tomber vraiment en panne.

Des devis ont été demandés à trois entreprises pour un chauffe-eau 500l :

EURL Simon Noble :	2 712.00 € TTC
THROMAS SA :	3 123.68 € TTC
SAS DANGLADE :	5 489.80 € TTC

Le Maire informe également que le chauffe-eau du logement situé 7, place des tilleuls avait quant à lui une très grosse fuite et qu'il a du être remplacé sans délai... Le locataire n'avait plus d'eau chaude !

Un devis avait été demandé dans l'urgence à l'EURL Simon Noble : 828 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise EURL Simon Noble pour le remplacement du chauffe-eau de la grande salle et valide le changement du chauffe-eau du logement loué.

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints de signer tous les documents relatifs à ces travaux.

2021-02-10 DEMANDE DE VENTE DE PARCELLES A CONSTRUIRE

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un promoteur serait éventuellement intéressé par une parcelle à lotir actuellement à la vente.

Pour des raisons de rentabilisé financière, il a prospecté d'autres terrains et demande si la commune serait vendeuse de deux parcelles à droite de la route du stade.



F 64 : 1678 m²

F 65 : 1628 m²

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord de principe pour la vente de ces parcelles.

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints d'en informer l'agent immobilier et de se renseigner sur les prix pratiqués dans les environs.

QUESTIONS DIVERSES :

Site internet : Une réunion avec les associations de la commune est organisée demain à 10h30 à la salle de l'abbaye.

Bulletin municipal : Les bulletins sont distribués dans les foyers. Il reste les maisons de retraite.

Terra aventura: Comme la moitié des candidatures du département, notre projet n'a pas été accepté cette année car les consignes sont de plus en plus draconiennes. Cependant, vu l'intérêt que présente notre commune, nous sommes vivement encouragés à le représenter lors de la prochaine cession après l'avoir retravaillé.

Travaux : La rampe de l'escalier reliant la rue principale et la place des tilleuls est complètement pourrie. Il est donc nécessaire pour des raisons de sécurité de la remplacer (Bois, fer...). Des devis vont être demandés plutôt pour une rampe en bois.

Don du sang : Une collecte aura lieu le lundi 21 mars à la grande salle de 16h30 à 19h30.

Conflit en Ukraine : Une collecte est en cours à la mairie et sera déposée au Festival de Confolens pour être acheminée par camion en Ukraine.

Habitat dégradé : Le Maire et la secrétaire ont bénéficié d'une formation à la communauté de communes sur les outils d'intervention pour l'habitat dégradé.

La séance a été clôturée à 23h35